

Détail de la réunion						
Date	19/11/2020	Nombre total de votants	4			
Heure prévue	17h30					
Heure effective	17h40	Nombre d'observateurs				
Heure de fin	20h20					
Personnes présentes						
Atteinte du Quorum		Oui				
Lieu		LFL				
Durée de la réunion		2h30				
Type de réunions	CG	x				
	CG extraordinaire					
	AG					
	AG extraordinaire					
Membres élus		Membres de droit		Invités		
Jean-Christel ZANOVI	x	Magali TOULET	X	Patrick BRISSET	Abs excusé	
Horacio FREITAS	Abs excusé	Yannick LE ROUX	Abs excusé	Annick MAYAKAS	Abs	
Pacôme ADJOUROVI	Abs	Laurent THOMAS	X			
		Thérèse DJE	X			
Sylvie ZANOVI	Abs excusée	Marie-Agnès HOUZANGE	x			
Mathieu AWLIME	Abs					
Sylvie ROUQUETTE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X			
Virginie RIVIERE	X					
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X					

Ordre du Jour

#1	Présentation de l'ordre du jour
#2	Validation du projet de PV du 8 octobre 2020
#3	Proposition du budget 2021
#4	Questions diverses

ITEM #1 **Présentation de l'ordre du jour**

Résumé des discussions

Avant de commencer M. ZANOVI donne des nouvelles de M. FREITAS qui se porte mieux.

M. Thomas prie l'assemblée d'excuser Monsieur le COCAC qui a un empêchement

L'ordre du jour est adopté

ITEM #2 **Validation du projet de PV du 8 octobre 2020**

Résumé des discussions

Le PV du 8 octobre 2020 est validé à l'unanimité.

M. ZANOVI demande aux membres du comité de gestion de valider le processus de l'établissement des PV suite aux comités de gestion. Entre la réunion et la diffusion aux membres, le délai maximum sera de 8 jours dorénavant. Ce procédé est validé par l'ensemble du comité de gestion.

ITEM#3 **Propositions du budget 2021**

Résumé des discussions

Avant de commencer Mme TOULET demande l'ajout dans les question diverses d'un vote sur les tarifs suite aux remises consenties sur les examens de l'année 2020. L'ajout est accepté.

Pour présenter le budget 2021, Mme TOULET distribue à l'assemblée une note explicative et un tableau des recettes et dépenses des budgets 2019, 2020 et 2021.

La présentation de Mme TOULET comprend les points suivants :

- l'exécution 2020
- les effectifs prévisionnels
- Les recettes
- Les dépenses

S'agissant de l'exécution du budget 2020, les recettes sont plus importantes que prévues d'environ 74 millions. Les raisons sont les suivantes :

- une prévision des effectifs faite pour 2020 très basse donc plus de rentrées de droits de scolarité et d'inscription que prévu
- l'augmentation de candidats libres aux examens en 2020
- Un remboursement de sinistre par l'assurance pour un montant de 9 millions de FCFA
- La vente d'un algeco sur le terrain de la villa en location pour un montant de 3 millions de FCFA
- Les intérêts du DAT qui contrairement aux prévisions n'a pas été cassé en cours d'année pour un montant de 25 millions de FCFA
- Une reprise sur provisions pour payer les arriérés des primes de transport en décembre pour un montant de 23 millions de FCFA

Les dépenses sont moins importantes que prévues, la raison principale est la fermeture de l'établissement fin mars et l'annulation des voyages scolaires. La dépense sur les crédits pédagogiques est de - 13 millions de FCFA, celle sur la viabilisation et l'électricité plus particulièrement est de - 22 millions de FCFA. La masse salariale est en baisse de 46 millions de FCFA en raison de la modification de la structure pédagogique qui supprime 6.5 équivalent de temps plein et en raison de départs d'enseignants locaux avec beaucoup d'ancienneté qui ont été remplacés par des nouveaux enseignants avec les nouveaux tarifs salariaux. La baisse est due aussi en raison de la fermeture de l'établissement donc pas de garderie, de surveillance ou de basket.

Les dépenses sont par contre en augmentation sur les frais de transitaires en raison du report des frais de 2019 sur l'année 2020, sur les frais de contentieux, sur les exonérations des droits de scolarité et sur le redressement de la CNSS.

Le résultat estimé devrait être d'environ - 8 millions de FCFA, il était initialement prévu à - 214 millions avec les dépenses du projet immobilier qui ont été comptabilisées finalement en 2019.

Le fonds de roulement sera augmenté de 26 millions de FCFA, l'année 2020 étant une année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire.

Concernant le budget 2021, il a été construit avec un effectif de 802 élèves, à ce jour il est de 810. Les effectifs devraient être en baisse en raison de la montée de cohortes qui n'est pas à notre avantage et les recettes devraient baisser de 38 millions de FCFA.

Le budget prévoit une hausse des frais de scolarité de 1.9% au taux de l'inflation, ce qui représente une augmentation entre 8000 et 18 000 FCFA par trimestre selon le niveau et la nationalité.

Mme ROUQUETTE propose une présentation par montant et non en pourcentage à l'assemblée et même ramenée par mois et non par trimestre, ce qui est plus concret pour les parents et tout en insistant sur une augmentation minimum et obligatoire en raison notamment de la hausse mécanique de la masse salariale.

Le budget prévoit aussi le maintien de l'exonération des droits d'inscription pour les entrées en TPS, une augmentation des droits d'examen en raison d'un plus grand nombre de candidats des établissements extérieurs pour environ 112 millions de FCFA, des recettes liées à l'épargne et la reprise sur provision pour contentieux.

Le montant des recettes est supérieur de 145 millions par rapport à 2020.

Pour les dépenses de fonctionnement : les dépenses pédagogiques sont stables, elles baissent légèrement au secondaire sur les crédits d'enseignement mais augmentent aussi légèrement sur l'achat de manuels. Les dépenses de viabilisation sont en baisse sur l'électricité de 3 millions de FCFA. Les charges locatives baissent suite à la résiliation du contrat de bail de la villa qui était utilisée en attendant la fin des travaux de rénovation du site Strauss, la baisse représente 1 220 000 FCFA. Les charges d'entretien baissent après suppression et renégociation de certains contrats de prestataires extérieurs. Pour les dépenses de logistique et charges diverses, certains postes sont en diminution (gardiennage

moins coûteux) et d'autres en augmentation (commissaire aux comptes, frais bancaire sur transfert de fonds FCFA en €, contentieux de l'affaire ALAGBO et créances irrécouvrables sur les frais de scolarité impayées du 3^{ème} trimestre de l'année 2019-2020. Ces dépenses augmentent au total de 69 millions de FCFA.

Les dépenses liées à la masse salariale sont en baisse pour les enseignants en raison de la suppression de 4 postes de résidents à la rentrée 2020 et du départ de 6 contrats locaux avec de l'ancienneté. Elles sont aussi en baisse pour les agents de maîtrise avec la suppression d'un demi-poste à l'administration. Elles sont en hausse chez les agents d'exécution car malgré 2 départs à la retraite non remplacés, il y a les indemnités de fin de service et les distinctions honorifiques à payer.

La dotation aux provisions pour risques est constituée sur les recettes des droits d'examen en cas de remboursement, elle est de 23 millions de FCFA.

Le montant des dépenses est inférieur de 32 millions de FCFA par rapport à 2020.

Pour les dépenses d'investissement : le remboursement de l'emprunt immobilier sera de 160 millions de FCFA sauf en cas de rééchelonnement de la dette. Il est prévu une commande de mobilier scolaire pour 10 millions de FCFA pour respecter la distanciation physique imposée par la crise sanitaire et une commande de matériel informatique pour 25 millions de FCFA pour le renouvellement.

M. THOMAS ajoute qu'une demande de subvention a été déposée à l'AEFE.

M. JULO-REMINIAC demande s'il existe un inventaire dans l'établissement. Mme TOULET répond qu'il existe un inventaire physique pour le matériel informatique mais que l'établissement n'a jamais tenu d'inventaire comptable.

Le résultat d'exploitation pour 2021 est estimé à - 36 millions de FCFA, le résultat net sans les amortissements à + 152 millions, les dépenses d'investissement à - 195 millions et le fonds de roulement devrait être prélevé de 43 millions environ. Les réserves ont diminué et devront être augmentées pour pouvoir faire face aux imprévus et être à nouveau en capacité de faire des investissements.

M. JULO-REMINIAC demande si un tarif entreprise va être mis en place. Mme TOULET informe qu'il doit être passer en assemblée générale. M. ZANOUVI explique que ce tarif ne sera pas obligatoire mais soumis au bon vouloir des parents dont l'entreprise prend en charge les frais de scolarité.

Mme TOULET conclue en estimant ce budget serré et qui pourrait être modifié en cours d'année s'il y a des dépenses imprévues, l'objectif étant de reconstituer des réserves.

M. ZANOUVI demande un vote pour cette proposition de budget en intégrant le tarif entreprise :

VOTE	
Mainlevée	x
Bulletin secret	
Nombre de votants	4
POUR	4
CONTRE	0
ABSENTION	0

Mme TOULET enchaîne sur le point ajouté pour les finances : le vote des tarifs des frais d'examen aux parents suite aux remboursements selon les modalités suivantes :

- DNB : remboursé intégralement
- EAF : remboursement de 60 000 FCFA sur les 90 000 FCFA
- BAC : remboursement de 90 000 FCFA sur les 120 000 FCFA

Le montant de ces tarifs pour les examens 2020 est de donc de :

- 0 FCFA pour le DNB
- 30 000 FCFA pour les EAF et le BAC

Mme TOULET explique que c'est ce tarif qui a été appliqué et qu'il doit être voté. Concernant les élèves boursiers, l'AEFE n'a pas pris en charge les frais d'examen, elle a souhaité que l'établissement ne les

facture pas cette année, l'établissement a tout de même choisi de les facturer à 30 000 FCFA par élèves en considérant qu'ils ont occasionné des frais de secrétariat et photocopies. Mme TOULET ajoute que l'exonération totale des frais d'examen aux élèves boursiers a représenté environ 200 000 FCFA cette année

M. ZANOUI demande un vote pour les tarifs 2020 des frais d'examen :

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABS	0

Et pour l'exonération totale de frais d'examen aux élèves boursiers :

VOTE	Nombre de votants : 4
Mainlevée	x
Bulletin secret	
POUR	4
CONTRE	0
ABS	0

ITEM#4	Questions diverses

Résumé des discussions

Mme RIVIERE souhaite régler le problème de la facture en suspens de l'Ecole de Loisirs, l'APELF paie en € et l'ASSC rembourse en FCFA. M. ZANOUI est d'accord à condition que tous les livres aient bien été reçus, Mme DJE propose de vérifier avec la bibliothécaire.

M. THOMAS fait la lecture de questions posées par les représentants des personnels par le biais d'un courrier : la première question est relative à la nomination de suppléants aux représentants des personnels qui ont quitté le LFL en juillet dernier. M. THOMAS rappelle que les représentants sont élus pour deux ans, soit jusqu'en 2021, il propose de soumettre cette question à l'Inspection du travail.

La seconde question est de savoir qui est responsable du recrutement du poste de secrétaire pour l'inspecteur de l'éducation nationale et pourquoi faire appel à la société RMO.

M. THOMAS explique que jusqu'à ce jour il n'y avait pas eu de recrutement pour ce poste, Mme BARTHOT, travaillant pour la mutualisation s'en charge. Lorsque l'inspecteur aura son propre budget, ce sera sur ce budget que sera payé son ou sa secrétaire à mi-temps. La personne sera adossée à l'APELF et son salaire refacturé à l'IEN. C'est bien l'inspecteur qui choisira la personne mais l'APELF qui sera son employeur. La société RMO a été choisie pour gagner du temps sur la sélection des dossiers, un appel à candidature sera fait par RMO et tout le monde pourra postuler.

La troisième question porte sur un éventuel travail en distanciel possible ou non à la rentrée de janvier. M. THOMAS rappelle que la position définie en concertation avec le poste est la suivante : la rentrée scolaire reste fixée au 4 janvier en présentiel, tous les personnels doivent prendre leurs dispositions pour

pouvoir être face aux élèves. Les parents soutiennent cette position.

La quatrième question est liée aux frais annexes pour constituer le dossier des cartes de séjour, ils représentent environ entre 40 000 et 50 000 FCFA et sont jusqu'à présent à la charge de l'employé. Les représentants des personnels demandent au comité de gestion de les prendre en charge. M. ZANOVI demande qu'une estimation de ces coûts pour l'ensemble des personnels soit faite, une décision sera prise par la suite.

La cinquième question porte sur l'absence d'infirmière à l'école primaire. M. ZANOVI déclare que c'est un sujet dont il faudra débattre en commission du dialogue social, à convoquer prochainement, un CHSCT se tiendra mercredi 25 novembre à 15H au LFL.

M. ZANOVI informe le comité de la demande de M. ABELOKO, ambassadeur du GABON, de rejoindre le comité de gestion, il ne voit pas d'inconvénient à cela si l'ambassade donne son accord.

A la question de M. JULO-REMINIAC à savoir quand sont prévues les élections des membres du comité, M. ZANOVI répond qu'elles auront lieu en décembre lors de l'AG.

Fin de la réunion : 20h20

LE VICE-PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LE PROVISEUR

M. JC ZANOVI

Mme F. FOUCHARD

M. L. THOMAS

